



16 - Charente	Angoulême	05 45 91 34 44 officialite@dio16.fr
17 - Charente-Maritime	La Rochelle et Saintes	05 46 93 03 29 officialite@diocese17.fr
19 - Corrèze	Tulle	05 55 26 22 16 officialite.tulle@correze.catholique.fr
23 - Creuse 87 - Haute-Vienne	Limoges	06 35 38 13 78 officialite@diocese-limoges.fr
24 - Dordogne	Périgueux et Sarlat	05 53 08 68 28 Officialite-perigueux.dio24@orange.fr
33 - Gironde	Bordeaux	05 54 20 02 25 officialite@bordeaux.catholique.fr
40 - Landes	Aire et Dax	05 58 51 16 44 et 05 58 73 65 85 officialite@diocese40.fr
47 - Lot-et-Garonne	Agen	05 53 66 10 23 chancelier@diocese47.fr
64 - Pyrénées-Atlantiques	Bayonne	05 59 59 06 27 officialite@diocese64.org
79 - Deux-Sèvres 86 - Vienne	Poitiers	05 49 50 11 91 officialitez@gmail.com

L'examen de validité d'un mariage dans l'Église catholique

Un instrument de Paix (François)



**OFFICIALITÉ INTERDIOCÉSAINÉ
des Provinces de Bordeaux et de Poitiers**

183, cours de la Somme - CS 21386
33 077 BORDEAUX Cedex

Tel. 05 54 20 02 25
officialite@bordeaux.catholique.fr



L'examen de la validité d'un mariage

Ce qu'il n'est pas

- Un jugement sur les personnes
- Un divorce catholique
- Une solution à l'échec du mariage
- Un procès pour de nouveau opposer les époux
- Une remise en cause du statut des enfants

Ce qu'il est

- Une recherche de la vérité sur ce qui s'est vraiment passé quand les époux ont dit OUI.
- Une déclaration sur la validité du mariage, le jour du mariage.
- Un service d'Eglise en faveur de la régularisation de certaines situations matrimoniales
- Un service de l'Eglise en faveur de la dignité du mariage

Comment demander ?



- Après un échec matrimonial, en parler avec un prêtre, un diacre...
- Prendre contact avec l'officialité du département (tribunal ecclésiastique)

Le tribunal ecclésiastique informe sur les démarches à entreprendre et met la personne qui demande en relation avec un avocat ecclésiastique habilité.

Combien de temps cela prend-il ?



- Lorsque les circonstances sont normales et si tout va bien...

Dans notre tribunal, cela ne devrait pas excéder 12 mois.

Combien cela coûte ?



- La participation aux frais du procès est de l'ordre de 550 à 850 €.
- L'assistance judiciaire totale ou partielle, en fonction des revenus, peut être demandée.

Causes les plus fréquentes

- Grave immaturité
- Incapacité à être époux et parents
- Grave altération des facultés mentales
- Autres troubles psychiques
- Ne pas vouloir se marier pour toujours
- Ne pas vouloir d'enfants
- Se marier en y étant contraint par de fortes pressions

Quelques symptômes

- Addictions (alcoolisme, drogue, ludopathie), boulimie, anorexie et autres troubles psychologiques importants
- Forte dépendance à la famille
- Refus de la procréation par tous moyens ou procédés
- Infidélité
- Aversion à l'égard de l'Eglise

« Il ne peut y avoir de confusion entre la famille voulue par Dieu et tout autre type d'union. »

« Un service de justice et de charité aux familles. »